

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20230707-lmc131819-AI-1-1
Date de télétransmission :	7 juillet 2023
Date de réception :	7 juillet 2023
Date d'affichage :	
Date de publication :	10 juillet 2023



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DFIN SB/2023/0665

tarification des activités proposées à la Régie de recettes de la Maison des séniors située au 173-175 rue de France - 06000 Nice



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
POUR LES RESSOURCES, LES MOYENS
ET LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

DIRECTION DES FINANCES DE L'ACHAT
ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

SERVICE DU BUDGET DE LA PROGRAMMATION
ET DE LA QUALITE DE GESTION
ARR tarification 2^{me} semestre 2023

ARRÊTÉ

portant sur la tarification des activités proposées à la Régie de recettes de la Maison des seniors située au
173-175 rue de France - 06000 Nice

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu la délibération n°9 de l'assemblée départementale du 17 décembre 2021 adoptant le schéma départemental de l'autonomie 2022-2026, prévoyant de valoriser la place des seniors et des personnes en situation de handicap dans la société ;

Vu la délibération n°43 de la commission permanente du 29 avril 2013 approuvant la création de la régie de recettes « seniors », ainsi que de deux-sous régies, pour encaisser les contributions financières des participants aux activités proposées par le Département ;

Vu la délibération n°5 de l'assemblée départementale du 27 juin 2013 approuvant la tarification des activités des seniors : les repas pique-nique, les restaurants, les droits de visite, un voyage, le transport relatif au voyage, la séance cinéma ;

Vu la délibération n°18 de la commission permanente du 7 novembre 2013 approuvant la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de la Maison des seniors (article 3), en autorisant l'encaissement des publications « Passeurs de mémoire » ;

Vu la délibération n°5 de l'assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation au Président du Conseil départemental pour modifier et adapter la grille tarifaire des activités proposées par la Maison départementale des seniors ;

Vu le dernier arrêté en date du 27 janvier 2023 portant sur la tarification des participations des seniors aux activités proposées par la Maison départementale des seniors ;

ARRÊTE

Article 1er : l'arrêté du 27 janvier 2023 portant sur la tarification des activités proposées à la régie de recettes de la Maison départementale des seniors est modifié selon le détail figurant dans le tableau ci-annexé.

Article 2 : le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et le Comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Nice, le - 7 JUL. 2023

Le Président,
Pour le Président et par délégation
La Directrice générale adjointe pour la Culture,
la Transformation numérique et la Relation usagers

Delphine GAYRARD

TARIFS ACTIVITÉS "SÉNIORS EN ACTION" - 2ème SEMESTRE 2023

NATURE ACTIVITÉ	DESTINATION	MONTANT
Journées découvertes	Les calanques de Cassis	51,00 €
	Escapade en Provence : les Antiques et Carrières de Lumières	47,00 €
	Les Gorges du Verdon / Village de Moustier-Sainte-Marie	28,00 €
	Basilique de la Sainte-Baume et musée des Gueules rouges	43,50 €
	Bordighera et Dolceacqua	26,00 €
	Musée du calisson à Aix-en Provence et déjeuner spectacle Music Hall à Venelles	36,00 €
	Grotte Cosquer et musée du savon à Marseille	49,00 €
Escapade	Escapade dans le Haut Pays niçois (2 jours)	238,00 €
Balades dans les parcs départementaux	Parc départemental de la Grande corniche	16,00 €
	Parc départemental de Vaugrenier et son château	8,00 €
Balade sur la Grande Bleue	Nice au fil de l'eau	18,00 €
	À la découverte des cétacés de la Méditerranée	50,40 €
Thalasso	Station thermale à Berthemont-les-Bains	54,00 €
SÉJOURS et TRANSPORTS		TARIF INDIVIDUEL
Aide ANCV		194,00 €
DÉCOUVERTE DU PAYS CATALAN		
Transport		74,00 €
Sénior non éligible à l'aide ANCV		
Séjour en chambre double		601,00 €
Séjour en chambre simple (avec supplément de 70,00€)		671,00 €
Sénior éligible à l'aide ANCV		
Séjour en chambre double		407,00 €
Séjour en chambre simple (avec supplément de 70,00€)		477,00 €
PATRIMOINE ET GASTRONOMIE DANS LE GERS		
Transport		84,00 €
Sénior non éligible à l'aide ANCV		
Séjour en chambre double		604,00 €
Séjour en chambre simple (avec supplément de 70,00€)		674,00 €
Sénior éligible à l'aide ANCV		
Séjour en chambre double		410,00 €
Séjour en chambre simple (avec supplément de 70,00€)		480,00 €